

Délibération n°809 Compte Administratif 2023

Réunion du Comité Syndical du 27 mars 2024

Effectif légal du conseil syndical : 64 Nombre de conseillers en exercice : 64 Nombre de conseillers présents : 37 Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de votants: 38

Convoqué le 12 mars 2024, le conseil syndical s'est réuni le 27 mars 2024 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Gérard GUILLAUME.

117º Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT

Monsieur Claude AUBERT

Monsieur Jérôme AUSLENDER

Monsieur José BELDA

Monsieur Nicolas BONNET

Monsieur Frédéric BONNICHON

Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Jean-Christophe CERVANTES

Monsieur Gérard CHANSARD

Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Monsieur Alain DEAT

Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Jacques LARDANS

Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur André MAGNOUX

Madame Christine MANDON

Madame Nathalie MARIN

Monsieur Christian MELIS

Madame Danielle MISIC

Madame Christine PACAUD

Monsieur Gilles PAULET

Madame Mina PERRIN

Monsieur Gilles PÉTEL

Monsieur Pascal PIGOT

Monsieur Jérôme PIREYRE

Monsieur Stéphane PONCE

Monsieur Marc REGNOUX

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL

Madame Valérie ROUX

Monsieur Bruno VALLADIER

Madame Nadine VALLESPI

Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Gilles VESCOVI

Monsieur Roland GRENET

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Sylverin KEMMOE

Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur François REPOLT
Monsieur Bruno RESSOUCHE
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FROMAGE Madame Sandrine ROUSSEL

à

Monsieur Gilles PAULET

Monsieur Dominique ADENOT

Compte Administratif 2023

Les résultats de l'exercice 2023 au compte administratif sont résumés dans le tableau suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 398 564,57	1 471 591,96	73 027,39	394 439,07	467 466,46
Investissement	2 404 284,77	581 332,90	- 1 822 951,87	1 055 740,09	- 767 211,78
Total	3 802 849,34	2 052 924,86	- 1 749 924,48	1 450 179,16	- 299 745,32

L'exercice 2023 présente :

- En fonctionnement un excédent de 73 027.39 € qui s'explique par la perception des années 2021 et 2022 de l'animation LEADER et d'une tranche de DGD de 50 000 € pour financer la révision du SCoT
- En investissement un déficit de 1 822 951.87 € qui s'explique exclusivement par le paiement de travaux de la Voie verte sans le versement des soldes de subventions attendues en 2024. Sans cette opération le résultat ne serait déficitaire que de 26 543.49 €. Sans l'opération voie verte qui in fine sera équilibrée, le résultat de clôture en investissement serait de 316 157.32 € au lieu de 767 211.78€.

Les résultats de l'année 2024 sont donc négatifs mais particulièrement exceptionnels en investissement en raison de l'opération Voie verte. Dans l'attente du versement des subventions ce cette opération, Il est donc possible d'envisager sereinement l'année 2024 mais il convient toutefois de rester prudent pour l'avenir car les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- de donner acte au Président de séance de la présentation qui a été faite du compte administratif
 2023, lequel peut se résumer conformément au tableau précédemment exposé;
- de constater la conformité du compte administratif au compte de gestion pour ce qui concerne le résultat antérieur reporté, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau précédemment exposé.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 063-200048171-20240327-20240327-809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

À Clermont-Ferrand, le 28 mars 2024.

Dominique ADENOT,

Président.